

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 septembre 2019	N° 2019-553

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 septembre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2019-553

Villenave d'Ornon - Année 2019 - Subvention pour l'organisation d'une transhumance urbaine du 6 octobre 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Villenave d'Ornon organise, depuis 2008, une transhumance à travers la ville afin de déplacer les brebis d'un espace de prairies à un autre dans le cadre de la démarche de préservation et de restauration des espaces naturels sensibles de la Vallée de l'eau blanche et d'une gestion des prairies bocagères par le recours notamment au pâturage ovin extensif. La transhumance s'accompagne d'une marche et de nombreuses animations organisées autour du pastoralisme et d'un marché de producteurs organisé sur la Plaine de Courréjean.

Au travers d'un parcours sur les différents espaces verts de la commune (notamment de Beaugé à Sarcignan et de la Zone de préemption au titre des espaces naturels) une randonnée urbaine de 9 km est prévue pour acheminer les brebis à travers les prairies bocagères de Villenave d'Ornon.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre des projets nature-agriculture portés par Bordeaux Métropole, dans une logique de sensibilisation et valorisation de l'agriculture péri-urbaine et des circuits courts, de la mise en valeur de la filière ovine et de la promotion de l'entretien pastoral dans la gestion des espaces naturels en milieu urbain.

Cet événement aura lieu le même dimanche que la Journée mondiale de la marche afin d'allier événements festifs et culturels (promotion de la marche : 9 km et modes alternatifs de mobilité, animations autour du pastoralisme, marché de producteurs, culture et folklore régional ...).

Au titre de la fiche action n° 25 « soutien à la manifestation Transhumance urbaine » du contrat de co-développement 2018-2020, la ville de Villenave d'Ornon sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole pour la somme de 5 000 €, soit environ 17,8 % du budget prévisionnel de cette manifestation, estimée à 28 000 € (dont 23 000 € pour la commune de Villenave d'Ornon).

1) Impact de la Grande transhumance urbaine :

L'édition de la Grande transhumance urbaine 2018, souhaitée à l'échelle métropolitaine, a marqué la 10^{ème} année de transhumance urbaine organisée par la commune de Villenave d'Ornon donnant une ampleur plus importante à cet événement en associant 4 communes de l'agglomération. L'idée était de transhumer du nord

au sud de l'agglomération, en passant par le centre-ville de Bordeaux, avec une programmation s'étendant sur 3 jours dont deux consacrés à la marche (33 km).

Cette année 2019, la manifestation retrouve sa configuration initiale en se déroulant uniquement sur la commune de Villenave d'Ornon, toujours ponctuée de festivités et temps de sensibilisation et valorisation de la filière ovine, du pastoralisme et des traditions culturelles et folkloriques.

La transhumance urbaine a pour objectif également de mettre en valeur l'agriculture péri-urbaine, au travers certes de l'élevage ovin, mais également des produits issus du maraîchage et autres productions agricoles locales et régionales (démonstrations, animations et marché de producteurs). Ceci, dans un but de valoriser les circuits courts de production et de remettre l'agriculture au cœur du tissu urbain, un des objectifs de la politique agricole (en cours de validation) soutenue par Bordeaux Métropole.

2) Partenariats :

- Bordeaux Métropole,
- l'ISNAB (Institut de sciences et de la nature et de l'agroalimentaire de Bordeaux)
- le Parc naturel régional des Landes de Gascogne

3) Les modalités de communication

Sont prévues les différentes actions suivantes : affichage (supports Transports Bordeaux Métropole (TBM) et en commune), diffusion du programme au travers des réseaux sociaux et sites internet (dont Bordeaux Métropole), radios et quotidiens locaux, revues mensuelles, insertion publicitaire sur l'agglomération.

4) Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

5) Budget prévisionnel :

La commune de Villenave d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 5 000 €, ce qui représente 17,86 % du budget prévisionnel de la manifestation, estimé à 28 000 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel 2019 (€)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Animations	10 000	Bordeaux Métropole	5 000	17,86
Location de matériel	4 000	Commune de Villenave d'Ornon	23 000	82,14
Communication / Presse	5 000			
Frais liés au cheptel	2 000			
Prestataire repas personnel	1 000			
Frais divers (Sécurité, Secours, rémunération des agents.)	6 000			
Total Dépenses	28 000	Total Recettes	28 000	100

6) Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 5 000 € fera l'objet d'un versement unique sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Villenave d'Ornon. Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole, au plus tard, le 30 avril 2020.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune de Villenave d'Ornon.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n°2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de co-développement 2018-2020,

VU la délibération métropolitaine n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes

VU le dossier de demande d'aide du 12 juin 2019 présenté par la commune de Villenave d'Ornon.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent la sensibilisation du public à la nature et à la biodiversité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 5.000 € en faveur de la commune de Villenave d'Ornon au titre de l'organisation de la Transhumance Urbaine,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2019	